

IMPACTS	VALEURS	COMMENTAIRES
• <i>Consommations de ressources non énergétiques</i>	0,68 kg/UF	100 % de matière première minérale et abondante : - l'argile : 0,528 kg/UF - le sable : 0,148 kg/UF
• <i>Consommations de ressources énergétiques</i>	Énergie primaire totale : 2,01 MJ/UF dont 88 % de gaz naturel et 7,3 % de pétrole.	Le gaz naturel est utilisé pour le séchage et la cuisson des tuiles, le pétrole pour le transport des tuiles jusqu'au chantier.
• <i>Consommation d'eau</i>	0,119 litre/UF	La consommation d'eau provient pour l'essentiel des étapes amont de la production de la tuile (dont la production d'énergie).
• <i>Production de déchets solides</i>	Déchets dangereux : 0,0000264 kg/UF	Huiles usagées issues des engins et installations mécaniques.
	Déchets non dangereux : 0,0648 kg/UF	Chutes de housses plastique, d'intercalaires carton, de feuillets plastique qui constituent l'emballage des tuiles.
	Déchets inertes : 0,000584 kg/UF	Déchets cuits utilisés pour le remblaiement de la carrière et de ses chemins d'accès. Depuis juillet 2004, les déchets de terre cuite sont admis en centre de stockage de déchets inertes sans test préalable.
	Déchets radioactifs : 0,00000479 kg/UF	Dus exclusivement à l'utilisation de l'électricité française.
• <i>Changement climatique</i>	0,1140 kg équivalent CO ₂ /UF	Combustion du gaz naturel pendant la cuisson des tuiles.
• <i>Acidification atmosphérique</i>	0,00058 kg équivalent SO ₂ /UF	Combustion du gaz naturel pendant la cuisson des tuiles et leur transport jusqu'au chantier de construction.
• <i>Pollution de l'air</i>	14,02 m ³ UF	Les émissions contribuant à cet impact sont issues de la phase production et plus particulièrement aux émissions de fluorure d'hydrogène, le fluor étant naturellement présent dans l'argile. Les fumées de four sont traitées dans des filtres.
• <i>Pollution de l'eau</i>	1,66 m ³ UF	Impact faible car les sites de production n'ont pas de rejets aqueux. Due aux étapes amont.
• <i>Pollution des sols</i>		Due aux étapes amont du site de production (notamment à la mise à disposition des combustibles fossiles).
• <i>Destruction de la couche d'ozone stratosphérique</i>		Non concerné car pas d'utilisation, ni de rejets de CFC.
• <i>Formation d'ozone photochimique</i>	0,0000445 kg équivalent éthylène/UF	Due au transport des tuiles depuis le site de production jusqu'au chantier.
• <i>Atteinte à la biodiversité</i>	0,0000445 kg équivalent éthylène/UF	Les carrières d'argile, étant à ciel ouvert, entraînent une modification provisoire du paysage. Elles sont obligatoirement réaménagées et généralement au fur et à mesure de l'exploitation.